

Conseil communautaire du 13 avril 2022 à 20h00 à CHESSY-LES-PRES – Compte-rendu

Date de la convocation : 4 avril 2022.

**L'an deux mille vingt-deux
et le treize du mois d'avril,
à vingt heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, à CHESSY-LES-PRES, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel HUPFER.**

Présents : Thierry LORNE, Martine MARTINOT, Maryse DOSIERES, Christian COLLOT, François DELCHER, Patrice NOSLEY, Roland MASSART, Joël MOUTON, Bertrand YOT, Anne-Sophie CAILLAT, Christian DE BRUIN, Jean-Paul BOSSUAT, Chantal MARQUAIS, Gabriel MICHAUT, Dominique FOUTRIER, Stéphanie VELARD, Pierre JACQUIET, Roger BATAILLE, Françoise GAUTHIER-PRESTAT, Joël TRECARTES, Jacky VIOIX, Isabelle DICKIE, Dominique LHOMME, Jean-Michel HUPFER, Sylvie MERIO-TANNEAU, Luc RAUDIN, Eric PETIT, Alain LIEUTIER, Régis DELBROUCQ, Jérôme COQUILLE, Anne DHALLUIN, Jean-Louis MILLARD, Alain GUILLOT, Daniel HOUARD, Julien MIMEY, Cyril THOUREY, Pierre POILVE, Daniel BLANC, Jérôme PERRIN, Gilles DE COCKBORNE, Sylviane VILLIN, Denis PELLETIER, formant la majorité des membres en exercice, soit 42 membres sur 60.

Représentés : Christian LANGARD POUVOIR donné à Dominique FOUTRIER, Florent HURPEAU POUVOIR donné à Anne-Sophie CAILLAT, Roselyne HUGOT POUVOIR donné à Jean-Michel HUPFER, Laurent GOGUILLON POUVOIR donné à Bertrand YOT, Arnaud STECHER POUVOIR donné à Cyril THOUREY, Didier COQUET POUVOIR donné à Jean-Michel HUPFER.

Absents/Excusés : Patrick LECONTE, Marie-José LARCHER, Ludovic BAYON, Aurore VIDAL, Christine VAILLANT, Michel ADOLPHE, Didier HENAUT, Bruno VIAL, Bernard ANXIONNAZ, Xavier JAY, Jean-Baptiste LAUREY, Yves MARTIN.

Secrétaire de séance : Roland MASSART.

**En exercice : 60
Présents : 42
Représentés : 06
Votants : 48
Absents : 12**

PRESENTATION DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT PAR MONSIEUR FRANCOIS BRUNET

Gérée par le PETR pour les deux CC (conventionnement Région, département, Etat-ANAH), l'OPAH va débuter le 1er juin 2022 et sera animée par le cabinet Urbam qui communiquera sur l'opération, identifiera les dossiers de travaux et les accompagnera dans leur montage (une centaine de dossiers estimés sur 3 ans pour CCCVA). La communication sera essentielle (relai des maires, réunions dans les communes, affichage, web, réseaux sociaux, presse, panneaux-pocket...). L'OPAH améliorera l'habitat donc l'attractivité du territoire et offrira du travail pour les artisans.

Le budget prévisionnel de l'OPAH-CCCVA est de 1 418 982 € avec une participation de l'ANAH de 1 013 908 €. La participation de la Région est de 30 000 € avec 20 000 € supplémentaires accordés pour les bâtiments BBC.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 8 MARS 2022

Vu le compte-rendu du conseil communautaire du 8 mars 2022,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- à 47 voix POUR ;
- à 01 ABSTENTION ;
- à 00 voix CONTRE ;

APPROUVE le compte-rendu du conseil communautaire du 8 mars 2022.

MODIFICATION DES TARIFS A COMPTER DU 1ER MAI 2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de facturer les usagers du service de portage de repas, à compter du 1^{er} mai 2022, de la manière suivante (soit, + 0,50 € sur les forfaits livraison) :

- | | |
|--|--------|
| • Repas simple | 4,40 € |
| • Repas + collation | 5,56 € |
| • Forfait livraison territoire CCCVA | 4,95 € |
| • Forfait livraison communes limitrophes | 6,25 € |

DECIDE de facturer les usagers du service fauchage et roto-fauchage, à compter du 1^{er} mai 2022, de la manière suivante (soit, + 8,00 € de l'heure) :

- Roto-faucheuse : 73 € de l'heure.
- Faucheuse : 56 € de l'heure.
- Majoration hors périmètre communautaire : 22 € de l'heure.
- Roto-faucheuse : 95 € de l'heure hors périmètre.
- Faucheuse : 78 € de l'heure hors périmètre.

DECIDE de facturer les usagers du service, à compter du 1^{er} mai 2022, de la manière suivante (soit, + 5,00 €) :

- **Ticket Accès professionnels déchèteries** (1 m³ maxi ou 10 kg pour les DMS) à 20,00 €.

CONVENTION DE PARTENARIAT DES PERMANENCES MISSION LOCALE – AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT DE RENOUVELLEMENT N°5

Le Président rappelle aux délégués la convention de partenariat signée le 2 janvier 2017 avec la Mission Locale de Troyes ayant pour objet de faire bénéficier les administrés des services de la Mission Locale.

Vu les délibérations autorisant la signature des avenants n°1 à n°4 à la convention de partenariat des permanences MISSION LOCALE,

Considérant ce qu'apporte la Mission Locale :

- Un service de proximité pour le public jeune : service généraliste, accompagnement et suivi, mise à disposition des outils et des mesures, accès aux droits.
- La réalisation de missions de délégation de service public, opérateur pour les politiques publiques en direction des jeunes.
- Un rôle d'expertise pour les questions jeunesse, insertion, formation professionnelle.
- Un outil pour les secteurs jeunesse et insertion au service du local et des projets intercommunaux.

Le Président propose aux délégués de renouveler le partenariat avec cet organisme par la signature d'un avenant n° 5 à la convention initiale.

Considérant qu'une participation financière de 0,50 € par habitant sera demandée à la Communauté de Communes afin d'assurer le fonctionnement de cette action.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, le versement d'une cotisation d'un montant calculé forfaitairement au nombre d'habitants et qui s'élève à 0,50 € par habitant pour l'année 2022.

AUTORISATION DE RENOUELER LA CONVENTION DE PRESTATIONS X-DEMAT

Par délibération du 5 janvier 2017, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-XDEMAT.

La convention de prestations intégrées arrivant à expiration, il convient pour continuer à bénéficier des outils de dématérialisation proposés par la société, de la renouveler en signant une nouvelle convention.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le renouvellement, pour une durée de 5 ans, de la convention de prestations intégrées entre la Collectivité et la société SPL-XDEMAT, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition de ses actionnaires

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention correspondante au tarif de 1 576,80 TTC par an.

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT

Par mail du 13 mars 2022, Monsieur Bernard ANXIONNAZ a informé la collectivité qu'il souhaitait démissionner de toutes ses responsabilités à la CCCVA, notamment de la fonction de Président de la commission Environnement.

Monsieur HUPFER remercie Monsieur Bernard ANXIONNAZ pour les travaux engagés au sein de la collectivité.

Vu la nécessité de pourvoir à son remplacement afin que la commission Environnement puisse poursuivre ses travaux,

Vu la délibération n°2020-38 du 28 juillet 2020 de la communauté de communes portant création des commissions thématiques et désignation des membres,

Vu la demande formulée par Madame Françoise GAUTHIER PRESTAT pour devenir membre de la commission Environnement,

Considérant qu'aucun membre ne s'est proposé pour assurer la présidence de ladite commission,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

PROCLAME, à l'unanimité, Mme Françoise GAUTHIER-PRESTAT, membre de la commission Environnement.

FIXE ainsi qu'il suit les membres de la commission Environnement :

- Matthieu BANCERON
- Daniel BLANC
- Laurent GOGUILLON
- Lucien COTTEY
- Jean-Louis MILLARD
- Régis DELBROUCQ
- Denis PELLETIER
- Gilles DE COCKBORNE
- Jean-Marie BOULIN
- Christophe LOUAULT
- Yvon FAILLOT
- Françoise GAUTHIER-PRESTAT

REPORTE à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire, en l'absence de candidat, la nomination d'un(e) Président(e) de la Commission Environnement.

ELECTION COMPLEMENTAIRE D'UN MEMBRE DU BUREAU

Les Présidents de chacune des commissions existantes sont membres du Bureau. En l'absence de nomination d'un(e) Président(e) de la Commission Environnement, le conseil communautaire n'a pas délibéré sur ce point.

DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE AU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL OTHE-ARMANCE

Compte-tenu de l'absence de candidat, le conseil communautaire n'a pas délibéré sur ce point.

PRESENTATION DES BUDGETS ANNEXES ET DU BUDGET PRINCIPAL 2022 : BERNON, ORDURES MENAGERES & BUDGET PRINCIPAL

Présentation aux délégués des trois budgets par chapitre.

VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

Monsieur Eric PETIT rappelle que la fiscalité de la CCCVA n'a pas augmenté depuis 2018. Il précise que les dépenses prévisionnelles du budget primitif ne sont jamais réalisées à 100%. « Les chiffres traduisent notre ambition au quotidien et notre ambition politique. Au regard de ces ambitions, la hausse de fiscalité proposée est de 30 000 € ». Il évoque les actions communautaires, notamment le déploiement de France Services, l'OPAH, etc...

Monsieur BATAILLE propose de faire un effort sur les dépenses de fonctionnement du budget principal et de faire la chasse aux dépenses inutiles, il ajoute : « postulat qui paraît incontournable ». Monsieur HUPFER dit que l'« on sera vigilant ». Il ajoute que « les actions réalisées depuis 4 ans ont engendré des coûts ».

Monsieur VIOIX intervient : « les dépenses importantes en 2020 et 2021 au compte fêtes et cérémonies représentent une somme de 16 000 euros qui correspondent à 50 % de l'augmentation de la fiscalité proposée ».

Monsieur HUPFER rappelle des dépenses liées notamment à France Services : la réception organisée en présence de Monsieur le Préfet et le repas au restaurant, les plateaux-repas pour les réunions d'information aux secrétaires de mairies.

Monsieur PETIT intervient : « C'est un choix politique d'avoir deux sites pour la CCCVA. En regroupant les deux, on réalise une économie sur les charges de structure. Toutes les autres collectivités fonctionnent avec un seul site ». Madame GAUTHIER dit que : « tout est étudiable ». Monsieur PETIT précise que : « le contexte immobilier se traduit par une charge, mais demain se traduira par une rentabilité ».

Madame DICKIE souhaite éviter une augmentation des taxes compte-tenu du contexte économique et financier difficile.

Monsieur HUPFER rappelle que les taux n'ont pas évolués depuis la fusion et propose de voter cette augmentation.

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022,

Vu le produit attendu au titre de la fiscalité directe locale pour un montant de 271 751 € en 2022,

Vu la réunion de Bureau en date du 29 mars 2022 proposant d'augmenter la fiscalité pour obtenir environ 30 000 € supplémentaires,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- à 38 voix POUR ;
- à 09 ABSTENTIONS ;
- à 01 voix CONTRE ;

FIXE, ainsi qu'il suit, les taux des taxes directes locales pour 2022 :

Taxe foncière (bâti)	2,71%
Taxe foncière (non bâti)	3,57 %
Cotisation Foncière Entreprises	2,49 %

VOTE le taux des 3 taxes directes locales pour 2022 ainsi fixé.

AUTORISE le Président à signer l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

FONCTIONNEMENT DES CANTINES

Il est proposé aux délégués d'accorder des fonds de concours, au titre de l'année 2022, pour participer aux frais de fonctionnement liés à l'entretien des cantines sur la base de 0,50 € par repas servis.

Vu la réunion de Bureau du 29 mars 2022,

Monsieur Dominique LHOMME ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité, d'accorder à l'association Comité de Gestion Cantine Scolaire Etourvy une subvention d'un montant de 4 023,50 € au titre de l'année 2022.

DIT que les crédits sont inscrits au compte 6574 du budget primitif 2022.

DECIDE, à l'unanimité, d'accorder un fonds de concours pour participation aux frais de fonctionnement liés à l'entretien de la cantine aux communes d'Auxon, Ervy-le-Châtel, Saint-Phal, Chaource & au SIVOS de Cussangy-Vanlay, soit :

- 6 834,00 € pour la commune d'Auxon ;
- 6 821,00 € pour la commune d'Ervy-le-Châtel ;
- 4 557,50 € pour la commune de Saint-Phal ;
- 8 345,00 € pour la commune de Chaource ;
- 4 357,50 € pour le SIVOS de Cussangy-Vanlay.

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022 au compte 657341.

DIT que le versement des fonds de concours ne pourra intervenir qu'après délibération concordante du conseil municipal des communes de Saint-Phal, Auxon, Ervy-le-Châtel, Chaource et du conseil syndical du SIVOS de Cussangy-Vanlay.

VOTE DES BUDGETS ANNEXES ET DU BUDGET PRINCIPAL 2022

- VOTE DU BUDGET ANNEXE DE BERNON 2022

Considérant les études préalables du budget annexe Bernon 2022 réalisées par le Bureau le 29 mars 2022,

Considérant la présentation du projet budget annexe Bernon de l'exercice 2022 de la Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armançe,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

ADOPTE, à l'unanimité, le budget annexe Bernon pour l'exercice 2022, conformément aux montants ci-dessous :

Fonctionnement :

o Total des dépenses : 96 834,00 €

o Total des Recettes : 96 834,00 €

Investissement :

o Total des dépenses : 152 824,00 €

o Total des Recettes : 152 824,00 €

- VOTE DU BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES 2022

Madame GAUTHIER demande à Monsieur HUPFER quelles sont les suites données par les services préfectoraux à propos du contrôle de légalité du marché de collecte des déchets.

Monsieur HUPFER informe les délégués qu'il s'est rendu à la Préfecture à ce sujet et que le service du contrôle de légalité se trouve dans le délai de 2 mois pour donner une réponse.

Considérant les études préalables du budget annexe Ordures Ménagères 2022 réalisées par le Bureau le 29 mars 2022,

Considérant la présentation du projet budget annexe Ordures Ménagères de l'exercice 2022 de la communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armançe,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- à 47 voix POUR ;
- à 01 ABSTENTION ;
- à 00 voix CONTRE ;

ADOPTE le budget annexe Ordures Ménagères pour l'exercice 2022, conformément aux montants ci-dessous :

Fonctionnement :

- o Total des dépenses 1 406 706,00 €
- o Total des Recettes : 1 497 589,00 €

Investissement :

- o Total des dépenses : 37 136,00 €
- o Total des Recettes : 143 966,00 €

- VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2022

Madame GAUTHIER expose une analyse du budget principal :

« Le scénario budgétaire du budget principal est identique à celui de 2021. A la section de fonctionnement, les dépenses prévisionnelles de l'exercice sont toujours supérieures aux recettes inscrites :

En effet le montant des dépenses prévisionnelles s'élève à	2 025 865 €
Alors que le montant des recettes s'élève à	1 782 072 €
Soit un écart négatif	- 243 3692 €

Ce déséquilibre est financé par le report de l'excédent de fonctionnement de 2021, c'est-à-dire 508 366 €. Mais, si le montant des dépenses et des recettes de l'année 2022 sont conformes aux prévisions proposées ce soir, l'excédent de fonctionnement tombera à 264 974 €, alors qu'à la clôture 2021, il n'était déjà plu que de 508 366 €. La chute de la trésorerie continue et perdure depuis 2018 ».

Considérant les études préalables du budget principal 2022 réalisées par le Bureau le 29 mars 2022,

Considérant la présentation du projet de budget primitif de l'exercice 2022 du budget principal de la Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armanche,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- à 40 voix POUR
- à 0 voix CONTRE
- à 8 abstentions

ADOPTE le budget principal pour l'exercice 2022, conformément aux montants ci-dessous :

Fonctionnement :

- o Total des dépenses : 2 025 865,00 €
- o Total des Recettes : 2 290 839,00 €

Investissement :

- o Total des dépenses : 1 602 609,00 €
- o Total des Recettes : 1 965 263,00 €

MARCHE DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 AVEC LA SOCIETE COVED-PAPREC

Un marché de collecte des déchets ménagers et assimilés a été signé, à effet du 1^{er} janvier 2022, avec la société COVED (Groupe PAPREC) pour la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables (lot n°1) sur l'ensemble du territoire.

Le titulaire COVED-PAPREC avait proposé dans le cadre de son offre une collecte hippomobile sur 2 communes du territoire afin d'augmenter la part collectée de déchets valorisables, de réduire les taux de refus et d'améliorer le bilan carbone.

Les parties ont convenu de supprimer cette collecte hippomobile à compter du 18 février 2022, dans l'attente d'identifier un nouveau sous-traitant en capacité de réaliser ces prestations dans de bonnes conditions. Cette prestation étant incluse dans le montant forfaitaire du marché. Un avenant de moins-value financière est proposé par Coved qui a pour objet de définir les conditions financières d'exécution du service en l'absence de collecte hippomobile.

Le montant initial du marché pour le lot 1 est de 378 003,03 € HT/an, soit 408 111,80 € TTC/an.

Le forfait initial de collecte des déchets recyclables au porte à porte – part fixe est de 12 819,36 € HT/mois.

Montant de l'avenant n°1 en moins-value proposé :

Le montant de l'avenant est de – 29 812,32 € HT/an, soit -31 452,00 € TTC/an.

Le pourcentage d'écart induit par l'avenant est de -7,89% sur le montant total annuel du marché.

Le nouveau montant du marché est de 348 190,71 € HT/an, soit 376 659,80 € TTC.

Le forfait initial de collecte des déchets recyclables au porte à porte – part fixe est ramené dans le cadre du présent avenant à 10 335,00 € HT/mois.

Monsieur BATAILLE indique que lors de la réunion de Bureau, il avait proposé de ne pas soumettre cet avenant au vote, dans l'attente de la réponse de la Préfecture de l'Aube sur la validité du marché dans le cadre de son contrôle de légalité.

Monsieur TRESCARTES demande la possibilité de remettre ce point à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

Monsieur HUPFER rappelle que la prestation hippomobile n'est plus effectuée et ne doit plus être payée. Il propose aux délégués de délibérer pour autoriser la signature de cet avenant de moins-value financière.

13 délégués proposent le principe de ne pas mettre au vote cet avenant puisque ce marché est en cours de contrôle de légalité par la Préfecture.

Entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- à 35 voix POUR

- à 00 ABSTENTION

- à 13 voix CONTRE

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 de moins-value financière au LOT 1 du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés avec la société COVED (Groupe PAPREC), pour un montant de – 29 812,32 € HT/an, soit – 31 452,00 € TTC/an.

COMMISSIONS

Commission Environnement

Monsieur DE COCKBORNE rappelle que le CIOA attend une réponse de la CCCVA concernant les composteurs.

Afin qu'elles participent financièrement à la collecte des déchets (cimetières, salles des fêtes, mairies), Monsieur DE COCKBORNE propose que la CCCVA facture une redevance à ses communes membres.

Commission Services à la Personne

Madame BOBENRIETH présente les statistiques de fréquentation des structures France Services. 11 personnes se présentent en moyenne par jour à Ervy-le-Châtel et 8,5 personnes se présentent en moyenne par jour à Chaource. Peu d'entre elles sont autonomes, ce qui implique un temps d'accompagnement individuel important. Ce temps d'accompagnement est d'environ 25 min. Les demandes concernent principalement l'ANTS, la retraite, le logement et les impôts. Il y a un suivi des retraites MSA à Chaource qui peut s'expliquer par la présence d'un agent d'accueil MSA.

Le 4 mai 2022 une permanence est organisée par la DGFIP dans les 2 structures France Services pour accompagner les usagers à réaliser leurs déclarations d'impôts. Cette permanence sera assurée en deux ½ journées. Elle aura lieu le matin à Ervy-le-Châtel et l'après-midi à Chaource.

Commission Bâtiments

Monsieur LORNE informe les délégués que la consultation pour le lot 13 - Aménagement d'une structure d'accueil petite enfance à Chamoy est en cours. La date limite de dépôt des offres est fixée au 20 avril 2022.

Certaines entreprises retenues pour ce marché ont demandé des indexations par rapport aux prix. Il conviendra de trouver un compromis logique entre les entreprises et le maître d'ouvrage. Monsieur HUPFER précise que le maître d'œuvre, Cabinet Juvenelle, saura donner toutes les instructions nécessaires à ce sujet.

Commission Tourisme et Culture

Monsieur HUPFER rappelle que la CCCVA a provisionné la somme de 7 500 € au le budget principal 2022 pour le Contrat Territorial de Lecture (CTL) et le Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC). La DRAC participe au financement.

Monsieur LHOMME fait part aux délégués du projet de voie verte et des démarches engagées par TCM concernant la fermeture des lignes SNCF entre Roncenay et St-Florentin (courrier co-signé par les Présidents de la CC Serein et Armanche et de la CCCVA, le Vice-Président de TCM Chargé des Mobilités et Déplacements et le Président du Conseil Départemental de l'Aube). Monsieur HUPFER précise que la maîtrise d'ouvrage du projet est portée par le Département de l'Aube.

Commission Communication

Madame MARTINOT informe l'assemblée que suite au départ de Madame CAPPE, un devis a été signé avec un infographiste de Chessy-les-Prés pour la mise en page de l'« Écho de chez nous ». Le prochain numéro est prévu pour le mois de juin.

Commission Ressources Humaines

Madame MARQUAIS informe le conseil que la Commission s'est réunie le 15 mars 2022 pour valider des revalorisations du personnel. Madame MARQUAIS indique également que la Commission a auditionné trois candidats, le 22 mars 2022, pour le remplacement de Madame Alice CAPPE au poste de Responsable des services techniques. La candidature de Monsieur Romain KUZMA, Ingénieur Territorial, a été retenue. Madame MARQUAIS indique que son parcours est intéressant, il travaille actuellement au Département de l'Aube et son contrat arrive à terme. Il rejoindra les effectifs de la CCCVA le 1^{er} juin prochain. Une économie de 1 000 € sera réalisée sur ce poste.

Commission Economie et Aménagement du Territoire

Monsieur BATAILLE indique que les bilans des actions 2021 et 2022 des chargés de missions du PETR, Messieurs LECOQ et BRUNET, ont été envoyés aux communes.

Présentation de Monsieur François BRUNET, en charge de l'Economie au PETR.

Il y a deux filières identifiées : la filière bois et la filière lait.

Filière Bois :

Problématiques récurrentes (Valorisation locale des co-produits (bois énergie, bois-industrie) ; Poursuite des aides à l'investissement (Région, Europe) ; Aide à la formation-recrutement (Région) ; Diversification (populiculture...).

Ecosystème/environnement favorable pour les entreprises existantes ou à venir :

- Relations PETR/BSC, CCI, CMA, Chambagri, AOP Chaource UTT, technopole, Aubassadeurs, Sites remarquables du goût... ;
- Développement endogène (opportunités, menaces, réserves foncières...)
- Développement exogène (offre foncière, offre hébergement touristique de 5 ha...)
- Services aux entreprises (atelier synergie club écolo. ind., comité inter-entreprises...)
- Energie (biogaz vallée, station hydrogène...)
- Formation-emploi (organisation d'un forum de l'emploi)
- Attractivité du territoire (cadre de vie, mobilité, logement-OPAH...)
- Financier (PTRTE, LEADER, France active garantie de prêts...)
- Promotion des productions du territoire (marché de terroir, festival des fromages...)
- Communication économique (web, compte LinkedIn...)
- Prospective (Grand Est région à énergie positive en 2040, Carbon farming, populiculture...).

Filière lait – AOP Chaource :

- 35 exploitations laitières, 3 transformateurs, 150 emplois ;
- Formation-recrutement-transmission d'exploitations-pérennisation des entreprises existantes ;
- Gestion de la ressource alimentaire pour le bétail ;
- Marketing produit/marketing territorial : le Chaource, vitrine du territoire à conforter par un évènement majeur autour des fromages, en Othe-Armanche.

Présentation du foncier disponible sur le territoire Othe Armanche (Vulaines, Chaource, Ervy-le-Châtel). Monsieur BRUNET évoque un recensement des friches, du foncier et de l'immobilier d'entreprise sur le territoire. Les entreprises cherchent, de plus en plus, du foncier immédiatement utilisable pour construction dans les plus brefs délais et des bâtiments clés en main ou à adapter de dernière minute à un besoin spécifique. Les délais sont de plus en plus courts, ce qui impose aux collectivités d'être très réactives. BSC a confirmé cette situation : s'il n'y a pas d'offre, il n'y aura pas de demandes. il faut procéder aux fouilles archéologiques préventives avant toutes choses

Commission Eau

Monsieur DELCHER informe les délégués des travaux suivants :

- Étang envasé d'un particulier transformé en zone humide à Ervy-le-Châtel ;
- Restauration de l'Armanche avec reméandrage à Chessy-les-Prés.

Concernant les Récid'eau, le 24 juin prochain à St-Florentin, 207 élèves sont inscrits sur le territoire et les différentes écoles se regroupent pour effectuer les trajets en bus (financés par la CCCVA).

Concernant l'acquisition d'un terrain à Davrey, Monsieur DELCHER indique que le reste à charge communautaire peut être estimé à un maximum 3 000 €. La superficie de ce terrain est de 9 000 m² environ. Cette acquisition va permettre de boucler le circuit de visite sur le site. Il ne sera plus nécessaire d'emprunter la route (aucun intérêt et dangereux).

Questions diverses

Monsieur DE COCKBORNE lance un appel aux jeunes pour apporter un nouveau souffle aux associations d'anciens combattants, et qui pourraient assurer la relève des porte-drapeaux qui vieillissent. C'est un moyen de faire le lien avec les jeunes pour honorer le devoir de mémoire . Il informe également les délégués que des anciens drapeaux peuvent être déposés dans les écoles.

La séance est levée à 22h02.

Le Président,

COMMUNAUTÉ
du Chaourçois et
du Val d'Armanche
DE
COMMUNES

Jean-Michel HUPFER

Le secrétaire de séance



Roland MASSART

